

Flash Info

Mairie de La Villeneuve-en-Chevrie

mars 2023

➤ **Encombrants**

Nous vous rappelons que le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **VENDREDI 24 mars**. Comme vous le savez, les objets sont à sortir la veille, soit le **JEUDI 23 mars**.

Vous ne devez pas déposer :

- Les pneus
- Les pots de peinture et tout produit pouvant être toxique
- Les bonbonnes de gaz et aérosols
- Les batteries
- Les grandes vitres
- Les objets d'une dimension supérieure à 2,50 m.
- Les gravats

A noter que le ramassage suivant des encombrants est programmé actuellement pour le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE**. **Rappel** : il est interdit de jeter dans les égouts : peinture, produits toxiques, etc. – à noter que cet acte jugé illégal est répréhensible par la loi.

➤ **Nettoyage de Printemps**

Nous allons enfin pouvoir renouer avec notre opération « **Nettoyage de Printemps** ». Ce rendez-vous annuel aura lieu le **Samedi 25 mars à partir de 9h00**- Nous nous retrouverons sur la place de la mairie pour l'organisation du nettoyage. Nous vous conseillons de vous munir de gants, d'un gilet de sécurité et d'une bonne paire de chaussures.

L'opération se terminera vers midi autour d'un verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux, petits et grands !

➤ **Site internet**

Notre site internet vient d'être embelli et enrichi- vous pouvez le consulter en tapant <https://www.lavilleneuveenchevrie.fr>

Si vous décelez une anomalie ou si vous avez une proposition d'insertion à nous faire, n'hésitez pas à contacter la secrétaire de mairie.

➤ **Recensement militaire des jeunes de 16 ans**

Le recensement est une démarche civique obligatoire. L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire à divers examens : BEPC, BAC, permis de conduire, concours d'État, etc.

Dès le 16^{ème} anniversaire et pendant les 3 mois suivants, filles et garçons doivent se présenter à la mairie de leur domicile pour se faire recenser avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

➤ **Transport à la Demande Mantois**

Si vous avez profité du Transport à la Demande Mantois (TAD), nous vous invitons à vous faire connaître en mairie pour nous donner vos impressions sur ce service car nous n'avons aucun retour.

<https://www.cepif.fr/transport-a-la-demande-mantois>

➤ **Dates à retenir :**

- 25 mars : Nettoyage de Printemps
- Rameaux : bénédiction 9h Rosny et 11h Bonnières
- Veillée pascale 8 avril à 20h30 à Rosny
- Pâques : 9 avril 11h Rosny et Bonnières

Votre Maire, Alain PEZZALI